

Update: 29.04.26

Championnats du Monde du 04 au 08 Novembre 2026 - Nanjing (CHN)

1. Comité de sélection

- Christine Meylan, Cheffe du Sport de Performance Trampoline
- David Huser, Chef de la Mission Olympic
- Diogo Ganchinho, Entraîneur National
- Remo Curcuruto, Responsable des Juges
- Contact avec la WG : om-desk@stv-fsg.ch

2. Délégation

2.1 Taille de la délégation :

Chef de délégation	1
Athlètes masculins.	Max. 3 gymnastes
Athlètes féminines	Max. 2 gymnastes
Physiothérapeute	Éventuellement 1
Juge	1
Entraîneur	1

La grandeur définitive de la délégation sera définie par le comité de sélection.

2.2 Compléments

- Au maximum deux paires de synchro mixtes
- Au maximum d'une paire synchronisé féminine et masculin

3. Objectifs

Seniors men

- Trampoline individuel - Première moitié du classement
- Trampoline synchro - Top 20

Seniors women

- Trampoline individuel - Première moitié du classement
- Trampoline synchro - Top 20

Synchro mixte

- Première moitié du classement

4. Critères de sélection

Dans le cas où il y aurait davantage de gymnastes qui remplissent les critères de sélection que de places disponibles, la sélection s'effectue sur la base des résultats obtenus lors des concours de sélection dans l'ordre de priorité suivant :

1. Le meilleur résultat en concours individuel
2. Le deuxième meilleur résultat en concours individuel, etc.
3. En cas d'ex aequo à la troisième place garçons ou 2^{ème} place filles, le 2^{ème} meilleur test sera retenu, puis le 3^{ème}.

Une fois la sélection effectuée sur la base des résultats individuels, les paires synchrones sont formées par l'entraîneur national en collaboration avec les entraîneurs des bases sportives.

Si, dans la période allant de la date de sélection et les Championnats du Monde un gymnaste sélectionné se désiste pour raisons de santé, connaît une péjoration massive de sa forme, ne s'entraîne plus de manière suffisante ou manifeste un comportement contraire aux règles disciplinaires, il sera exclu de l'équipe des CM et il sera remplacé par le gymnaste de réserve désigné sur la base de critères préétablis.

En cas d'incertitudes ou d'exceptions, la décision appartient au comité de sélection.

	Total	Difficulté
17-21 - girls	51.0	12.0
17-21 - boys	54.5	14.5
Senior women	52.0	13.0
Senior men	57.0	16.0

Les critères de sélection susmentionnés doivent être atteints au moins deux fois en qualification dans deux compétitions différentes.

On compte les athlètes entre 17 et 21 ans comme années de transitions. Pour cette raison il y a une différence entre leurs requis et les séniors.

En cas de nombre élevé de gymnastes remplissant les critères, un ranking sera effectué. L'athlète ayant le meilleur résultat sera sélectionné.

5. Concours de sélection

Date	Compétition	Lieu
7.03.26	Grenchen Cup	Granges
18.04.26	Basilea	Région de Bâle
2.05.26	Soorser Cup	Sursee
16-17.05.26	CS	Lucerne
7.06.26 (1 x)	Par vidéo	Aigle

Les résultats des gymnastes participant à la Coupe du Monde en Hollande et en Suisse ainsi que les CE seront pris en compte.



6. Entraîneur

L'entraîneur national accompagnera en principe les athlètes. En cas d'empêchement, un entraîneur le remplacera selon les critères ci-dessous.

1. nombre d'athlètes par base sportive
2. somme des points obtenus au-dessus des limites de qualification de tous les athlètes par base sportive.

Les entraîneurs dont les athlètes se qualifient à la

- 1^{ère} place de qualification reçoivent 4 points
- 2^{ème} place de qualification reçoivent 3 points
- 3^{ème} place de qualification reçoivent 2 points
- 4^{ème} place de qualification reçoivent 1 point

7. Communication

- Le concept de sélection sera envoyé et publié par l'OM-Desk après approbation par la commission de sélection.
- Les responsables des centres le transmettront aux athlètes concernés.
- La réunion de la commission de sélection et décision est prévue mi- juillet.
- Communication aux bases sportives prévue pour début août.

8. Dates importantes

Début des qualifications : 07.03.26

Fin de la qualification : Coupe du Monde Arosa, 26-27 juin 26

Inscriptions définitives : 3 mois avant la compétition

9. Divers

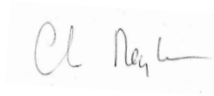
Si un gymnaste se désiste sans raison valable après le délai d'inscription, le montant payé lui sera facturé. Une participation financière pourrait être demandée à tous les athlètes. Ce prix sera dépendant du nombre de qualifiés et du budget. Le montant sera connu après les qualifications.

FÉDÉRATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division Mission Olympique



Diogo Ganchinho
Entraîneur national



Christine Meylan
Cheffe du Sport de Performance Trampoline

Aarau, le 29.04.26

